



La Cour européenne des Droits de l'homme

publié le 24/05/2008 - mis à jour le 24/04/2014

Descriptif :

Garantit les droits et libertés définis par la Convention européenne des Droits de l'homme

Cour européenne des Droits de l'Homme

La Convention européenne des Droits de l'Homme, adoptée en 1950 et entrée en vigueur en 1953, est la réalisation maîtresse du Conseil de l'Europe. Elle définit les droits et les libertés que les Etats membres s'engagent à garantir à toute personne relevant de leur juridiction et instaure un système international de protection : la Cour européenne des Droits de l'Homme.

▶ [Site de la Cour européenne des Droits de l'homme](#)

▶ [La Cour](#)

▶ [Rapports annuels](#)

Sources : Conseil de l'Europe

Liens complémentaires

[Site de la Cour européenne des Droits de l'homme](#)

[Site du Conseil de l'Europe](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.